



2019-

333

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le QUATORZE OCTOBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire / C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET P.BELMONTET – T.FLEGON – P.VERGER – Conseillers Municipaux

Excusés représentés : J.C.AILLOT par C.MAFFRE / S.MOLINET-LECLAIRE par A.DEL BASSO
MC.FOLIO par T.VERMEILLE / L.BUFFA par S.TRIBOLET

Excusés non représentés : PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET / A.PERIN

Secrétaire de séance : Laurence CHAVANY

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – *Directrice Générale des Services qui ne participe pas aux débats*

CERTAINES INTERVENTIONS EFFECTUEES SANS MICRO NE SONT PAS RETRANSCRITES

La séance est déclarée ouverte à 19 h 10.

M. le Maire ouvre la séance par un hommage à M. André-Raymond HERY, ancien conseiller municipal décédé tout récemment. Il rappelle les nombreuses décorations qui lui ont été remises notamment le titre et la médaille de reconnaissance de la Nation.

Il est observé 1 minute de silence.

1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Laurence CHAVANY en qualité de secrétaire de séance.

2° - REMERCIEMENTS

M. le Maire fait part des remerciements adressés au Conseil Municipal :

- d'une part, par M. Bruno GONZALES, reçu en Mairie en relation avec l'association des Anciens Combattants de la Commune, à l'occasion de l'étape à Jonquières de la manifestation « les cyclos de la paix » qui s'est déroulée du 22 au 28 Mai dernier en faveur des blessés de guerre en OPEX (Opérations Extérieures).
- d'autre part, par M. Patrick BEAUDOUIN, Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants des Forces Françaises de l'ONU en Corée, suite à l'inscription sur le monument aux morts de la Commune du nom de M. André MARTY, décédé en Corée le 7 mars 1953.
- et enfin, par les familles de Mme Raymonde BISCARRAT, décédée dans sa 101^e année et de M. Jean GUEYDAN, beau-père du Docteur Denis CHAZERANS.

3° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019 :

M. VERMEILLE : « Comme il est mentionné au début du compte-rendu, de nombreuses interventions effectuées sans micro n'ont pas pu être enregistrées. Je pense qu'il serait bon que chacun fasse l'effort de prendre le micro de façon à ce que les comptes rendus puissent être complets. »

Approuvé à l'unanimité.

4° - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR :

Mme SCIAQUA demande des informations complémentaires sur l'aménagement de la maison BESSAC.

M. le Maire : « Pour l'instant, seule la démolition est programmée sur 2019 vu l'urgence que représente l'état du bâtiment. Le projet vu en commission des travaux prévoit l'aménagement d'un espace pour aérer devant l'église. Dans l'enveloppe de 174 000 €, il est prévu des travaux pour conforter l'immeuble adjacent appartenant à M. HECRE ; ces travaux seront réalisés par un maître d'œuvre spécialisé. »

Mme SCIAQUA : « J'avais précédemment demandé si la Mairie n'était pas susceptible de racheter cet immeuble pour créer un espace totalement ouvert afin d'éviter de créer un cul-de-sac où des gens pourront s'isoler ; ce ne sera pas forcément attrayant ni sécurisant. »

M. le Maire : « Le propriétaire nous a fait une offre d'achat par l'intermédiaire d'un agent immobilier ; le prix proposé est relativement élevé compte-tenu que notre objectif serait de démolir cet immeuble. »

Mme SCIAQUA : « Il faut aussi considérer les riverains de ce secteur qui bénéficieraient d'un espace plus sympathique qu'en laissant cet immeuble. »

M. le Maire : « Je pense que la finalité sera d'acheter cet immeuble mais à l'heure actuelle, le prix de cession proposé est relativement élevé. »

Mme SCIAQUA : « Dans les 174 000 €, il n'est pas prévu le réaménagement de l'espace ? Ce budget ne comprend que la démolition ? »

M. le Maire : « Oui, démolition, évacuation des gravats et confortement du bâti existant. »

Mme MAFFRE : « La question avait été abordée en commission des travaux qui avait demandé à ce qu'une contre-proposition soit faite au propriétaire car nous étions unanimes sur l'intérêt de racheter la maison de M. HECRE. Y a t'il eu une démarche entreprise dans ce sens ? »

M. le Maire : « Le propriétaire est ferme sur le prix. Malheureusement, je ne pense pas que sa maison prenne de la valeur lorsque la maison Bessac sera démolie. Pour l'instant, la 1^e étape est de nettoyer ce que nous sommes en train de démolir ; nous restons en relation avec M. HECRE ; les négociations continueront donc pour une 2^e étape. Dans cette perspective, nous recherchons des subventions pour alléger au maximum la facture pour la Commune. »

M. QUESTA : « Pour l'instant, le propriétaire n'est pas décidé à baisser son prix de vente. C'est pourquoi, cela revient cher d'acheter pour démolir. Il a été rassuré sur le fait que du côté de la démolition, la façade serait refaite tout comme cela se fera sur la façade concernée de l'immeuble de Mme PANZA. La 1^e phase sera donc la mise au propre du sol et la 2^e phase sera l'aspect paysager. »

Mme SCIAQUA : « On peut entendre la position de M. HECRE mais on peut inciter la personne en disant que l'immeuble étant insalubre, des travaux étaient nécessaires ; de plus, il faut aussi consolider sa maison ce qui représente un coût aussi important que de la raser. »

M. QUESTA : « La consolidation de la maison de M. HECRE est prévue en faisant un cerclage. »

Mme SCIAQUA : « Dans ce cas, n'est-il pas possible de lui demander de prendre le coût de cette consolidation à sa charge puisqu'il veut la garder ? »

M. QUESTA : « Nous sommes obligés de faire un cerclage de la maison au niveau du rez-de-chaussée et en haut afin de la consolider sinon notre responsabilité serait engagée en cas d'effondrement. »

Mme SCIACQUA : « J'entends bien la position de M. HECRE mais il s'agit d'un individu alors que nous, on gère une commune et des personnes. »

M. le Maire : « Dans un 1^{er} temps, quel que soit l'élu, il doit assurer la sécurité sur le domaine public. Avant que la Commune achète cette maison, l'immeuble Bessac était occupé par des locataires ; vu son état, nous avons demandé à ce qu'ils soient relogés par mesure de sécurité car il y avait déjà des soucis ; le Tribunal nous a écoutés ce qui a permis de reloger cette famille dans des délais très courts. C'est pourquoi, aujourd'hui nous avons fait la 1^e étape qui est la plus urgente sur le budget 2019. »

Concernant la décision 2019-D-010, Mme MAFFRE demande, en son nom et celui de M. AILLOT dont elle a le pouvoir, de quel projet il s'agit.

Mme MAFFRE : « Qui dit architecte, dit projet ; or, nous n'avons jamais travaillé pour cette gare, faute de concertation, sur un projet quel qu'il soit étant rappelé que le contrat d'axe concernant l'ensemble des gares situées sur la Via Venaissia, a été signé avec la Région en 2015. En 2016, la Ville de Jonquières a demandé une estimation des travaux au CAUE ; nous en étions toutes et tous restés là, pour un montant estimatif de 443 000 €. Ceci a été validé par la Région. Pour mémoire, il y a été fait, en son temps, une proposition poste par poste ; ces chiffres sont toujours d'actualités à savoir 132 000 € pour l'aménagement de la partie ouest de l'emprise de la gare avec terrassement, plantations, revêtement et mobilier ; à l'époque, on parlait même d'un skate-park et d'un théâtre de verdure ; 60 000 € pour l'aménagement de la partie est de l'emprise de la gare pour des espaces publics (terrassement, plantations, revêtements, jeux) ; 251 000 € pour la réhabilitation de l'ancienne gare en commençant par le rez-de-chaussée pour un montant de 150 000 €, l'abri voyageur pour 50 000 €, l'aménagement du parvis devant la gare pour 20 000 € et les sanitaires pour 31 000 €. En son temps, on s'était aussi interrogé pour savoir qui paierait ; effectivement, il y avait la Région avec le contrat d'axe à hauteur de 177 200 €, une participation supposée du Syndicat Mixte de la Via Venaissia de 5000 €, une subvention du Département de 15 000 € dans le cadre du FDIE et un autofinancement communal sur les exercices 2016 et 2017 pour un montant de 240 000 €. En son temps, nous avons budgété 80 000 € pour aménager un office de tourisme dans l'ancienne maison de garde-barrière. Le temps s'est écoulé, rien ne s'est passé et aucune concertation n'a été lancée. En Janvier 2018, M. le Maire a invité les adjoints, en présence de M. Jean-Charles GROS du CAUE, à une réunion au cours de laquelle nous avons insisté pour qu'un projet soit fait puisque 80 000 € avaient été budgétés et qu'il ne fallait pas perdre la subvention du contrat d'axe dont l'échéance est fixée à 2020.

Or, depuis Janvier 2018, aucune concertation, aucune réunion et pas de projet.

On a attendu Mars 2019 pour que la signature d'un bail emphytéotique avec la Via Venaissia soit approuvée par le Conseil Municipal. Nous sommes à 2020 : le projet n'est pas fait ; si nous voulons percevoir la subvention de la Région, il faut que le projet soit bouclé et payé en 2020.

M. AILLOT s'interroge donc sur 360 000 € qui porteront sur un budget 2020 : qui le votera et est-ce qu'il sera voté ?

Personnellement, j'ajoute à cette interrogation : pour quel projet ? »

M. le Maire : « En filigrane, c'est un peu le procès du Président de la Via Venaissia que je suis et du Maire de Jonquières.

Quand on donne des dates, il faut être complet.

2019-

336

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 OCTOBRE 2019**

Le 1^{er} contrat d'axe a fait l'objet d'un avenant en date du 17 Mai 2018 entérinant diverses modifications en accord avec les communes concernées, allant de Jonquières jusqu'à Pernes-les-Fontaines sachant que certaines de ces communes ont délégué des compétences à leur intercommunalité.

En parlant de manque de concertation, je me permets de vous rappeler Mme MAFFRE que vous avez récemment refusé une concertation. Je dois dire aussi que nous avons perdu une année sur le projet de bibliothèque qui vous tenait à cœur. »

Mme MAFFRE : « Je parle d'un projet qui n'a été débattu par personne. »

M. le Maire : « Mme MAFFRE a oublié de dire aussi que nous avons ensemble fait visiter l'ancienne gare de Jonquières à plusieurs porteurs de projet ; à chaque fois, en voyant l'état de la gare et sachant qu'il y aurait une location, personne n'a été inspiré à part le commerçant de cycles qui est malheureusement venu au mois de mai pour le mois de septembre.

Je pense que ce bien fait partie du patrimoine communal ; il doit donc rester public.

Ne trouvant pas un porteur de projet qui investirait sur ce bien, l'idée est déjà de lui donner un aspect de nature à être plus intéressant aux yeux des porteurs de projet c'est-à-dire faire une isolation, refaire une partie de l'électricité et de la plomberie, rénover la façade et la toiture.

Un certain nombre de travaux sont donc prévus sur le corps du bâtiment.

Au niveau de la maison de garde-barrière, il a été envisagé une rénovation car nous nous sommes rendus compte qu'en l'absence de projet arrêté pour ce bâtiment, il fallait l'entretenir pour susciter l'intérêt à la location.

Il peut toujours nous être reproché de ne pas aller assez vite mais les subventions sont encore valables pendant 1 an ; il peut donc se faire encore beaucoup de choses bien entendu si la Municipalité en place à partir de Mars 2020, inscrit ce projet au budget sachant qu'il en va de l'entretien du patrimoine communal.

De plus, même s'il n'y a pas de reprenneur dans un 1^{er} temps, on peut s'en servir de lieu pour des réunions. »

Mme MAFFRE : « En parlant de projet, j'évoque un véritable projet. Est-ce que louer la gare de Jonquières est un projet ? Je regrette vraiment qu'il n'y ait pas eu de concertation et de travail de fond pendant tout le mandat pour l'ensemble de cet espace qui mérite vraiment, une véritable réflexion dans son ensemble et pas seulement, envisager une réparation de la gare pour nous permettre de la louer. Pour moi, cela n'est pas un projet. Nous sommes suffisamment nombreux ici pour discuter d'un vrai projet.

Je ne souhaite pas que ce soit un architecte qui nous fasse une proposition. Je souhaite que nous y travaillions ensemble.

Il est vrai qu'il m'a effectivement été proposé d'intégrer une commission à l'été dernier ; en 2016, j'ai demandé à M. le Maire de créer une commission spéciale pour la gare. Cela m'a été refusé comme le fait de vous présenter un projet.

Je pense qu'à un moment donné, il faut être sérieux.

Sur la dernière ligne droite, à 6 mois du vote du prochain budget, on travaille sans budget ; il n'y a pas de réflexion. C'est un travail de longue haleine qui représente au moins 1 année de travail. »

M. le Maire : « On ne va pas créer une commission à chaque fois qu'un projet est envisagé. Je rappelle à Mme MAFFRE qu'elle est membre de la commission travaux ; d'ailleurs, à ce sujet, cette commission aura bientôt à l'ordre du jour le dossier de la gare.

Je pense qu'avec des travaux menés à leur fin concernant l'enveloppe du bâtiment et non un aménagement de second œuvre, nous aurons plus de chance d'intéresser un investisseur. »

M. VERMEILLE : « *Je suis surpris par la réaction de Mme MAFFRE. Nous, dans l'opposition, nous sommes confrontés, depuis le début du mandat, aux dossiers qui ne passent pas en commission mais directement en Conseil Municipal. Aujourd'hui, Mme MAFFRE fait le grand écart entre la majorité et une opposition virtuelle mais qui se précise ; elle découvre ce que nous vivons depuis le début du mandat. »*

M. le Maire : « *Au lieu de me regarder en disant cela, vous devriez plutôt regarder Mme MAFFRE. »*

M. BELMONTET : « *Je me réjouis du débat auquel nous venons d'assister. Le 28 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé le bail emphytéotique avec le Syndicat de la Via Venaissia ; Mme MAFFRE vous avez voté cette délibération alors que notre groupe s'est abstenu justement en raison de l'absence de projet préparé et annoncé en amont. Je suis donc surpris. »*

Mme MAFFRE : « *Vous avez raison M. BELMONTET et je ne regrette pas mon vote que je renouvellerai dans quelques instants car c'est la 1^{ère} condition nous permettant d'imaginer un projet. Sans bail emphytéotique, nous ne pouvons pas déposer de projet puisque la gare de Jonquières appartient au Syndicat. Une fois signé le bail emphytéotique, nous pouvons mettre un projet en place. »*

M. BELMONTET : « *La somme devant être investie s'élevait à 230 000 €. Je m'étonne qu'on vote un bail sur 30 ans et qu'on engage une telle somme sans savoir ce qu'on va en faire précisément. »*

M. le Maire : « *Changer des menuiseries, rénover la façade sans dénaturer le bâtiment, rénover la toiture (la charpente étant en bon état), cela ne remet pas en cause le projet. Effectuer ce genre de travaux c'est garantir la pérennité du bâtiment. Nous avons la chance d'avoir une construction qui est saine comme le faisait la Société des Chemins de Fer Français. Ce genre de travaux ne remet pas en cause le projet à venir. »*

M. BELMONTET : « *Je faisais remarquer que nous nous étions abstenus lors du vote le 28 mars dernier car il était prévu d'investir une somme de 230 000 € sans connaître le coût réel et sans projet d'aménagement intérieur ou extérieur. »*

M. le Maire : « *Il faut savoir qu'au niveau du foncier, nous sommes en train de finaliser l'acquisition de parcelles pour l'aménagement d'un bassin de rétention destiné à recueillir les eaux provenant des quartiers Nord de la Commune (route de Causans, route de Camaret et chemin du camp reboul) ; il y aura donc une noue assez importante qui passera le long de la Via Venaissia et à hauteur de la gare.*

C'est pourquoi, il nous faut être très prudent ; on ne peut pas dire qu'il faut aménager l'ensemble du foncier se trouvant autour de la gare sachant qu'on risque d'être par la suite, obligés d'en défricher une partie. »

M. BELMONTET : « *Cela confirme exactement mes propos. On ne sait pas du tout combien coûtera le projet. »*

M. le Maire : « *On avance par étapes. A l'heure actuelle, les services de l'Etat nous pressent et les travaux seront échelonnés sur 2 mandats car l'enveloppe finale pour ces travaux de pluvial est estimée entre 1 500 000 et 2 000 000 € ; cela se fera par tranches.*

A ce jour, nous connaissons le tracé du projet mais il faudra adapter le tracé à la réalité du terrain et trouver des solutions au niveau de la gare pour préserver le bâti. Nous faisons face à un certain nombre d'incertitudes comme cela a été le cas avec le problème du chancre coloré sur les platanes.

A juste titre, l'Etat nous presse pour que nous soyons propriétaires du foncier pour l'aménagement de ce futur bassin de rétention car il faut partir de l'aval pour remonter petit à petit avec surdimensionnement à

B1.

2019-

338

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 OCTOBRE 2019

prévoir du fossé existant par rapport au volume d'eau à évacuer puisque nous sommes dans la crue centennale. Nous évoluons dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens puisque toutes les communes de la CCPRO ont été marquées par des inondations importantes.

Heureusement que nous avons un foncier que nous pouvons maîtriser. »

M. VERMEILLE : « Je souhaite à présent que la commission des travaux soit saisie de ce dossier concernant la gare. Je ne voudrais surtout pas que ce projet soit précipité pour devenir un projet électoraliste. »

M. le Maire : « On ne peut pas dire cela. Je considère qu'un mandat dure 6 ans.

On se demande souvent pourquoi les projets prennent autant de temps ; or, on est souvent confronté à des problèmes d'ordre administratif et/ou technique, que nous ne maîtrisons pas ; il en est de même pour les demandes de subventions qui prennent souvent plusieurs mois. »

M. VERGER : « L'association IDEES avait déjà, en son temps, soulevé la question de l'aménagement de la gare. Effectivement, on aurait souhaité que la notion de projet soit développée sur cet aménagement-là. Il y avait beaucoup d'idées à prendre aussi bien au niveau des élus que des associations jonquiéroises car je pense qu'il s'agit d'un secteur qui peut intéresser beaucoup de monde notamment pour l'organisation de manifestations comme par exemple la manifestation des Egarés qui s'y est déroulée durant plusieurs années.

Je pense que c'est un lieu qui mérite d'être aménagé.

Le passage du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur le secteur de la gare est effectivement une contrainte forte mais il est très important de prendre cette contrainte en compte dans le projet.

Je souhaiterais que dans ce genre de projet, on allie à la fois les contraintes techniques et les contraintes esthétiques et que l'aspect esthétique par la réflexion d'un paysagiste soit abordé avant même le projet.

Par ailleurs, question d'ordre pratique, il serait intéressant afin d'être bien d'accord sur les points abordés qu'un plan soit joint dans les documents communiqués pour le Conseil Municipal car au niveau du cadastre, je n'ai pas retrouvé les parcelles dans leur totalité par rapport à ce qui est présenté dans le projet de délibération. »

M. le Maire : « Les parcelles indiquées sont celles qui appartiennent à la Via Venaissia c'est-à-dire de l'ancienne maison de garde-barrière jusqu'au petit pont. Ont été exclus les 3 mètres d'enrobé et 1 mètre d'accotement de chaque côté puisqu'un bail emphytéotique de 55 ans a été signé avec le Département afin de réaliser la Via Venaissia depuis le chemin des abeillers sur Jonquières jusqu'à Carpentras. »

M. VERGER : « D'une façon plus générale, j'ai encore constaté très récemment notamment sur 2 aménagements récents, qu'on ne sent pas la présence d'un réel projet et d'une volonté de faire aboutir quelque chose.

Je prends le cas de la route de Camaret avec toutes les contraintes notamment avec l'intervention du Conseil Départemental qui reprend la voirie ; je n'ai pas le sentiment aujourd'hui qu'il y ait une volonté communale de faire des aménagements décents des abords de cette voie.

Sur ce projet de la gare, je retrouve un peu le même schéma où cette notion de projet n'est pas prise à cœur. »

M. le Maire : « Les travaux qui vont se faire à la gare sont des travaux d'amélioration du bâtiment existant, travaux indispensables si on veut intéresser un porteur de projet car ce bâti est resté fermé pendant

plusieurs décennies vu que les négociations ont été très longues avec la SNCF puis avec RFF afin que le Syndicat puisse l'acquérir. »

M. VERGER : « Un projet ce n'est pas refaire quelques menuiseries, un peu d'enduit et de l'isolation. »

M. le Maire : « Cela permettra de protéger le bâti. »

M. VERGER : « Le projet est de dire ce que nous faisons du bâtiment, quelles sont les utilisations possibles, quel est le devenir de l'ensemble du secteur et de quelle façon, on l'aménage. C'est cela un projet. »

M. le Maire : « Pour le moment, dans l'état actuel du bâti, on n'a intéressé personne à part une qui avait des délais trop courts pour pouvoir venir sur Jonquières vu l'étendu des travaux à faire. Une fois ces travaux réalisés, je pense que nous pourrons intéresser des porteurs de projet.

Tout ce qui se fera ne modifiera pas le bâtiment ; au contraire, cela permettra de l'entretenir.

Concernant la route de Camaret, le Conseil Départemental a intégré dans le domaine départemental, le secteur de voirie compris entre la route de Causans et le pont de la Seille. A présent, par l'intermédiaire du Syndicat d'Energie Vauclusien, il faut que l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques se termine pour être débarrassé de toute occupation par des pylônes ; les riverains ont déjà reçu les conventions pour cela car s'ils sont d'accord, le réseau passant sur le domaine privé pourra également être intégré ; l'aménagement pourra ensuite être réalisé jusqu'en limite de propriété du domaine public sachant qu'il sera difficile d'aménager une entrée de ville tant qu'une forte proportion de camions continue à emprunter cette voirie. »

M. VERGER : « J'aurais aimé depuis quelques temps déjà que la Commune se positionne clairement sur l'aménagement futur de cette voie-là en disant que cette voie mérite un aménagement de qualité avec des circulations pour les piétons et des circulations douces pour les cyclistes. J'aurais aimé que d'ores et déjà, on se donne les moyens de commencer à prévoir ces aménagements-là et qu'on commence à mettre en place avec les partenaires, les financements nécessaires. »

M. le Maire : « L'aménagement de la partie comprise entre la Via Venaissia et le pont de la Seille a été inclus dans le contrat d'axe signé avec la Région ; cela n'a pas été retenu par la Région en subvention spécifique. En revanche, il a été retenu l'aménagement de la partie comprise entre le chemin de Beaumes depuis l'accès de la campagne des Ramades et la route de Carpentras via le chemin des genêts, avec sécurisation pour la traversée de la route de Carpentras par les piétons et les cyclistes. »

M. VERGER : « C'est logique puisque le contrat d'axe était prévu pour un aménagement autour de la Via Venaissia. Le contrat d'axe ne peut pas prévoir des aménagements de la route de Camaret. »

M. le Maire : « Dans le projet de contrat d'axe, il était prévu des aménagements pour aller de la Via Venaissia vers la route de Camaret ; il y avait donc toujours un lien avec la Via Venaissia. »

Concernant les décisions 2019-D011 et D012, M. BELMONTET : « Quelle est la différence au niveau de la baisse de la mensualité du prêt ? »

Mme SCIACQUA : « Pourquoi on change pour un taux d'intérêt plus haut ? »

M. le Maire : « Plus la durée est longue, plus le taux d'intérêt est élevé. »

Mme SCIACQUA : « Cela coûte donc plus cher. »

M. le Maire : « L'intérêt est que sur 20 ans, bien que le taux d'intérêt soit plus élevé, les échéances sont moins élevées. Le coût total du crédit est de 747 984 € sur 15 ans et de 778 501 € sur 20 ans. »

M. BELMONTET : « Il aurait été intéressant d'avoir ces chiffres dans la note de synthèse. »

2019-**340****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 OCTOBRE 2019**

M. le Maire : « En général, les prêts liés à l'investissement sont réalisés sur 20 ans avec des échéances annuelles et non trimestrielles. »

Concernant les décisions 2019-D013 et D014, M. VERMEILLE : « J'en profite pour vous demander où en est le chantier ? Pourquoi il y a beaucoup de retard ? »

M. le Maire : « C'est un marché qui n'a pas bien commencé dès le départ. Le marché a été contracté en Juillet 2018 ; en septembre 2018, Véolia a décidé de dissoudre la marque ENOVA, société qui a bénéficié du marché, filiale de Véolia Energie. Des cotraitants ont été pris pour les lots plomberie, électricité, gros-œuvre, chauffage, toiture, menuiseries. Les difficultés sont venues de l'architecte et d'une société cotraitante qui n'ont pas répondu en temps voulu à ce que nous demandions. On a vu une démotivation du personnel dont une partie a été licenciée. Véolia poursuivra son action dans le domaine de l'énergie mais plutôt sur des mesures liées aux économies d'énergie.

La société chargée du second œuvre et en particulier de la plomberie, le chauffage et l'électricité a mis de la mauvaise volonté.

Nous avons été obligés de faire avec ces choix effectués par ENOVA.

Le travail est réalisé mais avec peu de personnel alors que les travaux en nécessiteraient deux fois plus

Il est vrai que le calendrier était très serré en raison des subventions de l'Etat pour lesquelles, en septembre 2017, le Ministre Nicolas HULOT avait indiqué que les subventions obtenues avaient une durée de vie fort limitée ; soit les travaux étaient réalisés dans des délais records soit tout ou partie de subventions serait perdu.

Nous avons pu sauver les subventions liées aux économies d'énergie ainsi que celles liées à la réhabilitation des bâtiments (ancienne crèche, salle polyvalente et école Dr Boucher) mais tous les à-côtés ont fait prendre beaucoup de retard.

Pour l'école Dr Boucher, ENOVA a accepté de mettre des algécos à la disposition en prenant en charge les frais d'installation, de location et d'évacuation.

En outre, contractuellement, les retards font l'objet de pénalités qui sont en cours sachant qu'il faudra faire le tri entre celles, nombreuses et variées, qui sont directement liées à la société et celles qui sont considérées comme n'étant pas de son ressort. Le montant de ces indemnités est très conséquent puisqu'elles sont calculées sur la base du nombre de jours de retard.

Nous souhaitons que ces travaux se terminent le plus vite possible car ils n'ont que trop duré.

La salle polyvalente et le bâtiment de l'ancienne crèche sont quasiment terminés puisqu'il ne reste que la centrale de traitement de l'air à mettre en œuvre.

Au niveau de l'école Dr Boucher Sud, 1 classe est occupée mais il demeure quelques soucis au niveau des toilettes. Le gros chantier restant est sur le bâtiment Nord.

M. VERMEILLE : « Beaucoup de choses se disent concernant le plancher de l'étage de l'école Dr Boucher. »

M. le Maire : « Il n'y a pas de problème au niveau du plancher sinon les travaux auraient commencé par là. Un test a été effectué avant le début des travaux et le plancher a été validé. Tout comme il était prévu qu'un ascenseur soit installé puis au regard des textes, vu les activités qui sont prévues à l'étage de ce bâtiment,

il s'est avéré que l'ascenseur n'était pas obligatoire sachant qu'une telle installation dans un bâtiment existant comportait d'importantes contraintes techniques et financières. »

M. VERMEILLE : « Il est donc en capacité de supporter les classes prévues ? »

M. le Maire : « Il y a assez de problèmes comme cela. Je ne vois pas comment travailler sur ce bâtiment depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois si on avait eu un souci sur le plancher. Je sais que des tests ont été réalisés ; s'il y avait eu le moindre problème, les travaux auraient débuté par le changement du plancher. »

M. VERMEILLE : « Je posais la question afin de lever le doute puisque cela a été évoqué. »

Mme SCIACQUA : « Pourquoi ce n'est pas ENOVA qui prend en charge le coût des honoraires de la Société DEKRA pour le contrat sécurité et protection de la santé et le contrat de contrôle technique ? »

M. le Maire : « Cela fera partie des négociations car c'est nous qui avons contracté ces 2 contrats. »

Mme MAFFRE : « Financièrement, est-ce qu'on peut savoir précisément où on en est compte tenu des ajustements (comme pour tout type de chantier) ? Y a t'il eu des plus-values ou des moins-values ? Si oui, à quelle hauteur ? Quelles sont les estimations ? A partir de quel moment, les entreprises vont commencer à payer des pénalités ? Enfin, est-ce qu'on a estimé à quel niveau se situent ces pénalités ? »

M. le Maire : « J'ai une idée mais je ne peux pas en dire plus car il faut faire le point sur les origines de pénalités. Je pense qu'il y aura même recours aux conseils d'un avocat, spécialisé dans ce domaine-là. Il y aura une négociation âpre mais nous sommes prêts à la mener car ce sont des sommes très importantes.

Ensuite, il y a des élus bien intentionnés qui font courir le bruit, depuis le début, qu'il y a des centaines de milliers d'euros de dépassement sur ce marché ; je peux vous affirmer qu'à l'heure actuelle, nous sommes à l'équilibre.

Les travaux ne sont pas terminés. Il peut y avoir de mauvaises surprises. »

M. QUESTA : « Le point a été fait fin de semaine dernière ; pour le moment, au niveau financier, tout va bien. »

M. le Maire : « Je tiens à remercier tous les élus, quels qu'ils soient et qui ont toujours défendu ce projet. Néanmoins, je suis un peu désolé pour celles et ceux qui ne nous ont jamais vraiment aidé car il s'agit d'un projet emblématique qui, je pense, ne déplaira pas aux Jonquiérois. »

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions n° 2019-D-006, D-007, D-008, D-009, D-010, D-011, D-012, D-013 et D-014 prises par M. le Maire en vertu de ses délégations de pouvoir.

5° - BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE SYNDICAT DE LA VIA VENAISSIA

M. BELMONTET : « Pour les mêmes raisons qu'au mois de mars, nous nous abstenons. »

Adopté par 18 voix pour, 2 abstentions (P.BELMONTET / T.FLEGON).

6° - LOTISSEMENT « DOMAINE DU GENESTIER » - INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. VERMEILLE : « Nous sommes très favorables à cette rétrocession compte tenu des difficultés rencontrées par les propriétaires, depuis longtemps, avec la Société NEXITY. Par contre, ce dossier doit être

mené à son terme avec beaucoup de rigueur et de sérieux car il apparaît évident que NEXITY veuille se débarrasser au plus vite, de l'entretien et de la gestion de l'ensemble immobilier.

Il me semble donc important de préciser aux propriétaires que le fait de prendre cette délibération ce soir, ne signifie pas que le lotissement sera demain propriété de la Commune ; cette rétrocession ne pourra être effective que lorsque l'acte notarié, comme vous l'avez dit, aura été signé par M. le Maire ou le représentant de la Commune et la Société NEXITY.

L'échéance reste donc à définir : cela peut être bref ou plus ou moins long.

Jusqu'à la signature de cet acte, NEXITY reste donc responsable.

La CCPRO était présente le 25 Juillet dernier pour visiter le lotissement ; il semblerait que des réserves aient été émises ; ce soir, nous n'avons pas connaissance, dans le dossier présenté, de la liste des réserves. Pour autant, j'ai pu constater que NEXITY prendra en charge les factures d'éclairage public jusqu'en Octobre 2019 c'est-à-dire, ce mois-ci, alors que nous ne sommes pas passé chez le Notaire ; il me semblerait donc normal que NEXITY paie l'éclairage public jusqu'au jour de la signature de l'acte.

25 lampadaires sont défectueux sur l'ensemble du lotissement.

Le système d'arrosage automatique des espaces verts communs n'a jamais fonctionné alors qu'il est installé sur toute la surface du lotissement.

Les bassins de rétention ont été débroussaillés récemment mais les herbes et les branchages sont restés sur place ; certaines buses d'évacuation sont obstruées par ces déchets verts. De plus, la buse d'évacuation permettant le pompage et le vidage des bassins au niveau de la station de relevage se trouve entièrement bouchée ; c'était encore le cas ce week-end.

J'ai également connaissance que vous, M. le Maire et votre Adjoint aux travaux, interveniez personnellement sur la station de relevage pour déclencher manuellement les pompes lorsque les bassins montent en charge alors que le déclenchement automatique devrait fonctionner.

Dans le cas d'épisodes pluvieux ou orageux importants, l'ensemble des déchets verts serait naturellement poussé vers les buses d'évacuation en créant des bouchons empêchant le pompage des eaux pluviales. De fait, le risque de débordement des bassins doit être envisagé.

Dernière remarque. J'avais demandé, il y a plusieurs années, que les bassins soient clôturés par mesure de sécurité pour les enfants ; en effet, les bassins restant souvent en eau durant la période hivernale soit par les pluies soit par la remontée des nappes phréatiques, le risque d'accident doit être considéré.

Il vous appartient M. le Maire d'intervenir au plus vite auprès de NEXITY afin de régler l'ensemble de ces problèmes.

Vous pouvez certes, reporter ces réserves sur l'acte notarié avant la signature de l'acte mais concernant les bassins de rétention, l'urgence me semble de mise compte tenu du facteur de risque pour les résidents du Genestier et aux alentours.

Merci pour votre écoute mais surtout de la prise en charge des actions à mener en excluant toute démarche hâtive qui pourrait être purement électoraliste. »

Mme FLEURY : « Tu ne vas nous le faire à chaque instant ça ! »

M. le Maire : « On ne va pas y avoir droit à chaque fois ! »

M. VERMEILLE : « Pour ne pas perdre de temps, j'ai préféré rédiger ce que j'avais à vous dire. »

M. QUESTA : « Concernant les pompes de relevage pour les eaux pluviales, l'entreprise MICHELIER de CAROMB est venue pour refaire un réglage complet ; à présent, les pompes fonctionnent correctement.

Pour les parties communes, la CCPRO était présente à chaque réunion ; tout ce qui fonctionnait mal a été constaté et NEXITY a réalisé tous les travaux nécessaires que la CCPRO a ensuite approuvés.

Concernant les lampadaires, le problème est récent ; la CCPRO, informée, a adressé un mail à NEXITY qui s'est engagée à effectuer les travaux une fois que la délibération sera adoptée.

Une fois repris par la Commune, le Domaine du Genestier sera un lotissement entièrement réparé au niveau de tous les points litigieux. Aucun risque à prévoir.

Pour ce qui est de la clôture des bassins, il n'y a pas d'obligations ; NEXITY ne le fera donc pas. »

M. VERMEILLE : « Et pour le système d'arrosage automatique ? »

M. QUESTA : « Ce système n'a jamais été mis en marche car NEXITY ne voulait pas que des riverains se servent de l'eau pour remplir des piscines ou arroser leur jardin. »

M. VERMEILLE : « Le système d'arrosage étant enterré, comment les riverains pourraient s'en servir ? »

M. QUESTA : « Le système est enterré mais il y a des regards avec des vannes. Le problème s'est présenté à la Campagne des Ramades et il a fallu couper l'eau. »

M. VERMEILLE : « Qu'en est-il du nettoyage des bassins de rétention ? »

M. QUESTA : « Je ne connais pas vos sources mais il faut se méfier car lorsque la CCPRO a nettoyé les bassins de rétention, les herbes sont restées au fond de la même façon que lors du faucardage des fossés ; c'est ensuite sur notre demande à l'occasion de fortes pluies, que la CCPRO vient déboucher le pluvial concerné. »

M. VERMEILLE : « Pour l'instant, je parle des bassins de rétention du Genestier. Je l'ai constaté moi-même visuellement : tout est bouché. »

M. QUESTA : « Je ne vois pas pourquoi NEXITY ne laisserait pas les herbes alors que la CCPRO a le droit de le faire. »

M. VERMEILLE : « Au-delà de chercher qui fait quoi ou pas, je pense qu'il faut trouver une solution rationnelle pour régler ce problème car si demain, l'eau monte, le problème sera réel. »

M. QUESTA : « Une fois que le lotissement sera communal, la prise en charge des bassins de rétention relèvera de la compétence de la CCPRO. »

M. VERMEILLE : « Cela signifie donc que la question sera vue une fois que l'acte notarié sera signé. »

M. QUESTA : « Oui. »

M. le Maire : « Ce débat ne manque pas d'intérêt mais je voudrais quand même rappeler que ce dossier comme celui du lotissement des violettes que nous allons évoquer, est passé en commission d'urbanisme le 20 Juin 2018 ; je ne me souviens pas qu'il ait occasionné toute cette vague d'observations.

Je veux bien qu'on fasse la commission en Conseil Municipal mais à ce moment-là, il faut faire la réunion du Conseil Municipal à partir de 15 heures afin de terminer à une heure raisonnable. »

M. BELMONTET : « Il me semble que lors de cette commission, nous avons justement parlé des travaux qui devaient être exécutés. Je vois qu'actuellement, rien n'a évolué. »

M. le Maire : « C'est votre perception des choses. Je vous conseille de vous rapprocher des services de la CCPRO qui ont maintenant les compétences eau, assainissement, pluvial, éclairage public, voirie, trottoirs et mobilier urbain. »

M. BELMONTET : « Mais en 2018, ce n'était pas encore le cas. »

M. le Maire : « Depuis le 1^{er} Janvier 2019, l'eau et l'assainissement sont de la compétence de la CCPRO en relation avec la Commune. »

M. BELMONTET : « Mais là, pour le Genestier, ce n'est pas le cas. Ce qui m'étonne c'est qu'une fois de plus, on va voter une décision et ce n'est qu'après que les choses seront réalisées. »

M. le Maire : « Je rappelle qu'il y a peu de temps, nous avons intégré la Campagne des Ramades, réalisée par le même promoteur ; il n'y a pas eu toutes ces observations alors que nous étions sur le même principe. Dans des délais raisonnables, les propriétaires ont effectué les démarches auprès de la Notaire pour que leur voirie devienne communale. Preuve que cela fonctionne bien et que c'est effectif. Nous avons eu, tout récemment, une casse sur le réseau d'eau potable ; le fermier a effectué l'intervention nécessaire pour le compte de la CCPRO et non sur le compte des habitants du lotissement ; à l'époque, nous avions les mêmes interlocuteurs concernés par tous les réseaux secs ou humides. Il ne faut donc pas se faire peur. »

M. BELMONTET : « Lorsque nous avons abordé cette question en commission, il y avait beaucoup plus de travaux non réalisés au Genestier qu'à la Campagne des Ramades. »

M. QUESTA : « Depuis, ces travaux ont été effectués sachant que le nouveau responsable à la CCPRO ne laisse rien passer. C'est avec lui que nous avons effectué les passages caméra des eaux usées et du pluvial ; tout était correct mises à part quelques infiltrations qui vont être résorbées par NEXITY. »

Mme MAFFRE : « Alors que je me rendais dans ce lotissement à titre privé, j'ai été interpellée sur des problèmes techniques et financiers mais pas seulement ; il y a aussi, un gros problème humain : il n'y a pas de syndicat ce qui est vraiment problématique ; nous avons un grand nombre de familles avec beaucoup d'enfants sans qu'il y ait de référent. De ce fait, ces riverains venaient s'adresser à la Mairie où on leur répondait qu'il fallait voir avec NEXITY ; or, il était un peu compliqué de joindre NEXITY.

J'ai alors entrepris des démarches auprès du service urbanisme qui m'a donné les coordonnées de M. DIJOL de NEXITY que j'ai transmises au riverain demandeur au Genestier. M. DIJOL semblait à l'écoute. Il y avait de très gros problèmes au Genestier et des familles vraiment inquiètes.

Personnellement, je trouve que c'est une très bonne nouvelle que nous, Mairie de Jonquières via la CCPRO, nous nous occupons enfin des habitants du Genestier.

D'autre part, même s'il n'y a pas d'obligations, je pense qu'il est important d'entreprendre la clôture du bassin étant donné qu'il y a des familles avec de très jeunes enfants.

Pour avoir échangé avec le responsable de NEXITY afin de relater les problèmes signalés en son temps, il y avait de nombreux problèmes d'éclairage mais aussi, un problème de communication entre les 2 bassins de rétention, vraisemblablement dû à un vice de forme.

Je pense qu'il faut donc effectivement creuser sur ces points.

Je sais aussi que le responsable de NEXITY avait délégué l'entreprise MARTINI pour faire un curage ; il faudrait effectuer un vrai diagnostic pour savoir où on en est car au plus tôt ce sera fait, on ne peut que se réjouir car les familles attendent depuis bien longtemps. »

M. le Maire : « Je me félicite qu'on soit aussi prolix sur ce sujet mais vous n'imaginez pas le travail de fond qui a été réalisé car les interlocuteurs qui portent les compétences ont des exigences ; le porteur du projet a également des exigences. Quant à nous, nous essayons que cela se fasse dans l'intérêt des habitants de

ce lotissement tout comme nous l'avons fait pour d'autres lotissements et que nous devons le faire pour d'autres lotissements comme celui de la Dana.

Lors du dépôt d'un permis de lotir, le porteur de projet demande toujours si, sur le principe, la Commune est prête à intégrer dans le domaine communal, la voirie et les différents réseaux et équipements. Notre politique à Jonquières a toujours été de répondre favorablement contrairement à d'autres communes. »

Mme SCIACQUA : « On parle de l'aménageur et on prend bien soin de lui mais il a quand même fait son beurre au moment de son investissement. Donc après, il crée des charges sur la Commune et c'est à nous de les reprendre à notre compte.

Je veux bien entendre qu'il y va de l'intérêt des familles mais à un moment donné, chacun a ses responsabilités. NEXITY n'a qu'à faire les choses proprement.

Vous faisiez la comparaison entre les Ramades et le Genestier ; la Campagne des Ramades est un lotissement plus ancien. NEXITY considère avoir achevé le lotissement depuis 2013 ; on pourrait aussi dire à NEXITY que pendant 10 ou 12 ans, il en assure la responsabilité. »

M. le Maire : « Lorsqu'il a vendu le dernier lot, l'aménageur n'a plus de raison d'être là. »

Mme SCIACQUA : « Il en a quand même la responsabilité. »

M. le Maire : « Normalement, une association syndicale aurait dû être créée. »

Mme SCIACQUA : « Effectivement, cela revient au 1^{er} qui construit mais l'aménageur a quand même des responsabilités au niveau de l'aménagement. »

M. le Maire : « Le problème est que personne n'a voulu prendre l'association syndicale ; il y a donc eu un maillon faible qui n'incombe pas à la Commune. »

Mme SCIACQUA : « C'est quand même au final, la Municipalité et donc, ses administrés qui paient leurs impôts sur la Commune, qui récupèrent ces charges-là. »

M. le Maire : « Quelles charges ? »

Mme SCIACQUA : « La voirie, les malfaçons, l'arrosage... »

M. le Maire : « Je prends 2 exemples sur des réalisations récentes. Au domaine de l'appérent, la voirie restera privée car elle débouche sur un cul-de-sac ; elle ne représente donc aucun intérêt. La voirie de la Campagne des Ramades fait le lien entre le chemin de Beaumes au Sud et le chemin des Ramades au Nord ; il y a donc une continuité au niveau de la circulation. Nous sommes donc en présence de 2 formes de voirie.

L'aménageur a joué son rôle : c'est un professionnel qui a vendu des terrains et qui a fait ensuite le bilan de l'opération. »

M. VERMEILLE : « Je ne pense pas que l'aménageur ait vraiment joué son rôle. »

M. le Maire : « Je peux dire qu'il y a pire voire bien pire comme aménageur. »

M. VERMEILLE : « Depuis 2013, l'aménageur n'a pas fait grand-chose en matière d'entretien et de mise en service de ce qui ne fonctionnait pas. »

M. le Maire : « Je conviens qu'il n'ait pas réalisé un entretien soutenu mais lui et nous, nous pensions que la rétrocession se ferait plus vite.

Je vous rappelle qu'à la Campagne des Ramades, les moyens financiers de l'association syndicale étaient si faibles qu'en plein hiver, il n'y a plus eu d'éclairage public ; les riverains nous ont alors sollicités. A un moment donné, nous avons demandé à la Notaire de Jonquières de venir en Mairie pour expliquer aux riverains qu'il fallait créer de façon éphémère, une nouvelle association pour que nous puissions prendre une délibération

et aller ensuite signer devant Notaire. S'il n'y avait pas eu de volontaires pour recréer cette association syndicale, nous n'aurions pas pu signer.

Ce n'est donc pas si facile.

Je remercie les élus et les services qui se sont occupés de ce dossier car il n'était pas simple. »

M. VERMEILLE : « Du fait qu'il n'y a pas d'association syndicale, la transaction ne peut donc se faire qu'entre le promoteur et la Commune ; si l'association avait existé, il y aurait eu un acte notarié entre l'association et NEXITY et aujourd'hui, il aurait pu y avoir négociations entre l'association et la Commune. »

M. le Maire : « Le principal est le résultat en respectant la légalité. »

M. VERMEILLE : « Le résultat est que les réserves urgentes soient levées. »

M. FAURE : « Entre le Domaine du Genestier et le lotissement le Ventoux, la liaison n'est pas réalisée car des pierres séparent les 2 lotissements. Nous avons déjà en charge le lotissement le Ventoux. Est-ce que cela signifie que lorsque les 2 lotissements seront intégrés dans la voirie communale, nous allons enlever ces pierres pour établir la liaison ? »

M. le Maire : « Non. C'est juste prévu pour des déplacements doux ce qui a été demandé par les habitants du lotissement le Ventoux qui, en voyant arrivé ce lotissement, ont exprimé des craintes. Nous nous sommes engagés sur ce point. »

M. QUESTA : « Pour terminer, je veux préciser que c'est NEXITY dont l'agence était à Montpellier au début des travaux, qui est à l'origine de la perte de temps ; à la fermeture de cette agence, c'est une agence de Nîmes qui a pris le relais puis une agence d'ALES. Aujourd'hui, on est revenu sur NIMES avec M. DIJOL qui essaie de faire avancer ce dossier. »

M. VERMEILLE : « Je tiens à préciser que je suis pour à condition que mes remarques soient prises en compte. »

Mme FLEURY : « Oui. »

Adopté à l'unanimité.

7° - LOTISSEMENT « LES VIOLETTES » - INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. VERMEILLE : « Pour moi, ce lotissement ne pose à priori pas de problèmes. »

M. RELING : « C'est un petit lotissement mais à la différence, ce sont les 8 propriétaires qui entretiennent les espaces. »

M. VERMEILLE : « Cela est plus facile à faire sur quelques lots que sur un grand lotissement ; on n'est pas dans la même dimension. »

M. RELING : « Il faut surtout un manager. »

Adopté à l'unanimité.

8° - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Adopté à l'unanimité.

9° - BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE

Adopté à l'unanimité.

10° - RENEGOCIATION DE PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

M. BELMONTET : « Pour les autres crédits, il y a peut-être des courtiers qui arriveraient à négocier des taux et des pénalités plus intéressantes pour la Commune ? »

M. le Maire : « Normalement, les pénalités sont contractuelles ; elles sont signées par les 2 parties. Les taux d'intérêt étant bas, l'opérateur bancaire n'est pas en position de force. »

M. BELMONTET : « Nous nous satisfaisons de ce rachat car nous l'avons demandé à plusieurs reprises. Effectivement, nous souhaiterions que d'autres démarches soient engagées pour les autres prêts dont certains sont importants d'autant que les courtiers parviennent à négocier des taux et des commissions plus favorables. »

M. PANZA : « On verra ce qu'il est possible de faire dans ce sens. »

Adopté à l'unanimité.

11° - BUDGET PRINCIPAL – REMBOURSEMENTS SUR LES REGIES MUNICIPALES

Adopté à l'unanimité.

12° - BUDGET PRINCIPAL 2019 – REMBOURSEMENT TROP-PERCU SUR LA REGIE DE LA CRECHE

Adopté à l'unanimité.

13° - RAPPORT 2018 – PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

M. BELMONTET : « Pouvez-vous nous préciser combien il y a actuellement d'habitants à Jonquières ? »

M. le Maire : « Au 1^{er} Janvier 2019, source INSEE, 5 395 habitants. »

M. BELMONTET : « Est-ce que les entreprises sont comprises dans ce chiffre ? »

M. le Maire : « Nous avons les personnes qui résident à Jonquières au 1^{er} Janvier ainsi que les résidents de la Maison de Retraite. »

M. BELMONTET : « Est-ce que les entreprises sont incluses dans les chiffres communiqués au regard de la consommation d'eau ou sont-elles comptées à part car certaines consomment beaucoup d'eau ? »

M. le Maire : « Le chiffre est global ; il s'agit d'une moyenne théorique ne comportant pas seulement les foyers. Par contre, il faut souligner que le rendement du réseau est à 95% ce qui signifie que le réseau est étanche. Beaucoup de communes sont soumises à d'importantes fuites et donc, des pertes d'eau dans le sol ce qui est une perte non négligeable puisque l'eau est pompée et traitée. »

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

14° - RAPPORT 2018 – PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

15° - GRDF - RAPPORT 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

M. QUESTA : « Je souhaite vous apporter une précision concernant les bornes de recharge dont nous avons parlé lors du Conseil Municipal du 17 Juin 2019.

J'avais indiqué que cette question serait abordée en commission des travaux ce qui a été fait.

Parmi les différentes propositions, il a été retenu, à l'unanimité, d'installer la borne de recharge sur le parking de la MJC sachant qu'une étude a été demandée à la CCPRO pour la remise en état de ce parking prévoyant la mise en place de cette borne de recharge pour véhicules et vélos, d'un parking de covoiturage, d'un parking avec marquage et 1 ou 2 abribus pour les écoliers avec un quai pour les personnes à mobilité réduite. La mise en place de la borne est prévue avant la fin de l'année 2019.

Autre information, 10 platanes dont 2 appartenant à l'Association Economique Républicaine seront abattus sur la Commune au niveau de la Source, devant le Cercle.

QUESTIONS DIVERSES :

M. VERGER : « Nous avons commencé à recevoir sur la Commune, le courrier relatif à l'installation du compteur LINKY par le prestataire de service d'ENEDIS et par lequel, il est demandé à ce qu'on prenne rendez-vous pour l'installation.

Je souhaitais faire le point là-dessus et savoir si, comme cela était prévu, on peut compter sur l'aide de la Commune pour les personnes ayant refusé la pose de ce compteur et sous quelle forme : appui de la police municipale éventuellement ou autre. »

M. le Maire : « Tout d'abord, j'avais prévenu en séance du Conseil Municipal qu'en allant au Tribunal Administratif, on prenait des risques ; il est arrivé ce qui était prévisible : nous avons été attaqués par l'Etat et par ENEDIS, ce qui a coûté 4 800 € à la Commune en frais d'avocat.

Je vous avais prévenu à plusieurs reprises.

J'espère que vous vous en rappellerez car il s'agit d'argent public d'autant que pour certaines et certains, les motivations dépassaient la question du compteur Linky.

Ensuite, je vous avais dit à l'époque que l'idée était de soutenir, sans prendre parti puisque c'est un choix personnel, celles et ceux qui ne voulaient pas le compteur Linky en leur permettant de remplir un document à envoyer à ENEDIS avec, s'ils le souhaitaient, copie à la Mairie pour être informés de la démarche.

Un document a donc été élaboré en vue d'être mis à la disposition du public, à partir du 15 octobre, à l'accueil de la Mairie et publié sur le site internet.

Cela permettra à chacun de prendre ses responsabilités car je pense, sans avoir d'informations particulières, qu'il y aura certainement des retours pour celles et ceux qui ne voudront pas le compteur Linky mais je respecte le choix de chacun.

Ce qu'il ne fallait surtout pas faire c'est ce que nous avons fait.

En plus, le 1^{er} adjoint avait promis de prendre une motion ; or, je n'ai jamais vu de motion.

Cette histoire s'est terminée en queue de poisson ; nous passons pour des rigolos et nous avons tout gagné.

Lecture est faite du formulaire mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie et sur le site internet.

« Ce document est simple et précis ; ce n'est ni plus ni moins ce que j'avais proposé de faire à l'époque.

M. VERGER a été un des premiers à adresser un courrier en Mairie pour informer du refus de ce compteur Linky ; aujourd'hui, la démarche est différente : au lieu de nous adresser un courrier, nous proposons de remplir un formulaire et si nous en avons copie, nous saurons ce qu'il en est ; il y aura sûrement des rencontres comme celle qui s'est déroulée dernièrement avec ENEDIS pour officialiser la pose de ce compteur.

Il appartiendra ensuite à ENEDIS de voir s'il y a possibilité de maintenir la volonté de la personne ou pas ; cela regardera ENEDIS et la personne. »

M. VERGER : « Il faut tenir compte que dans des communes voisines où la pose du compteur a débuté depuis plus d'un an, il y a eu des cas d'altercations violentes ou parfois à la limite de la violence entre les poseurs et les administrés qui refusaient la pose du compteur et refusaient de laisser rentrer le technicien. C'est donc dans ce cas de figure-là que nous demandons l'aide de la Commune. »

M. le Maire : « L'aide de la Commune peut se matérialiser par la Police Municipale qui a été mise au courant. Dans un 1^{er} temps, elle n'a pas participé à la réunion avec ENEDIS car il s'agissait d'une réunion de principe mais la Police Municipale sera impliquée durant la pose de ce compteur ; il y aura une relation entre la Police Municipale et ENEDIS, via la Mairie.

Il suffit que nous sachions dans quel secteur évoluent les poseurs de compteur sachant que le temps nécessaire à la pose est estimé à 30 minutes à partir du moment où l'administré est d'accord pour la pose du compteur. »

M. VERGER : « Si je comprends bien, la Police Municipale fera respecter le desiderata de l'administré. »

M. le Maire : « La Police Municipale est là pour apprécier la situation. Le domaine privé reste le domaine privé. Après s'il y a un mauvais comportement des poseurs ou des administrés, c'est à la Police Municipale de faire le nécessaire dans le respect des Lois de la République. »

M. QUESTA : « L'entreprise que nous avons rencontrée nous a affirmé que si le propriétaire s'interposait pour empêcher la pose du compteur, situé à l'extérieur, l'entreprise ne forcera pas. C'est là qu'intervient la Police Municipale pour constater le refus du propriétaire. Ce sera ensuite à la charge du propriétaire lorsque la pose devra réellement être effectuée. »

M. VERMEILLE : « Lors d'une dernière commission des finances, nous avons évoqué 2 subventions : l'une pour le sporting-club et l'autre pour le volley. Je pensais que ces demandes seraient soumises à l'approbation de ce Conseil Municipal. »

M. PANZA : « Il y avait aussi une demande de l'école de musique. Ces demandes seront passées lors de la prochaine réunion prévue soit fin novembre soit début décembre car nous avons préféré attendre cette période de fin d'exercice pour affiner les chiffres à soumettre dans la décision modificative. A ce moment-là, on essaiera de ne pas toucher à l'investissement.

La commission des finances était d'accord pour accorder les subventions suivantes :

- Sporting-club : 5000 € + 5500 € en numéraire c'est-à-dire en réglant les frais de déplacement.*
- Volley-ball : 5000 €*
- Ecole de musique : 2000 €*

On ferait également une avance pour le Festival des Egarés à hauteur de 7000 € qui seraient versés dès que la délibération sera prise par le Conseil Municipal ; il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une avance sur le montant du Festival 2020. »

M. VERMEILLE : « Concernant le foot et le volley, nous avons évoqué le véhicule. Il me semble qu'il était prévu de les recevoir pour éventuellement travailler sur une convention. »

M. QUESTA : « Je dois prendre rendez-vous avec le président de la MJC afin de voir les possibilités au sujet du minibus. »

M. VERMEILLE : « Nous n'avons donc pas avancé sur ce sujet depuis la commission des finances ? »

M. QUESTA : « Non. »

M. PANZA : « Pour terminer au sujet du Festival des Egarés, il est possible que Mme Eve SOURIS ait besoin d'une attestation. »

Mme MAFFRE : « Il s'agit surtout pour elle de pouvoir bloquer les artistes au plus tôt car nous sommes dans une période creuse pour les artistes avec des trésoreries quasiment à plat.

J'ai cru comprendre que nous étions tous d'accord en commission des finances donc, si on délibère pour un versement début décembre, c'est parfait. »

M. PANZA : « Il faudrait pour les années à venir, englober cette avance dans le montant versé pour l'année en cours. »

Mme MAFFRE : « J'ai souhaité que tous les élus reçoivent copie du courrier d'EVE CREATRICE D'ATMOSPHERE afin que chacun ait la même donnée ; il s'agit d'un Festival qui nous est envié avec une mixité de publics qui s'est vraiment accentuée cette année, des concerts de qualité au nombre de 3 au cours de chaque soir des 3 jours du festival.

Je souhaitais que cela soit vraiment inscrit car je considère qu'il serait dommage de laisser tomber ce festival qui je pense, fait l'unanimité. »

M. PANZA : « Il y a eu l'unanimité au niveau de la commission des finances y compris même l'idée de faire une avance sur le budget 2020. »

M. BELMONTET : « A propos de l'avancée du projet de maison médicale, où en est-on ? Cela fait longtemps que nous en parlons. »

M. le Maire : « On me dira que c'est un projet électoraliste. Je veux bien l'entendre car c'est la preuve que nous travaillons bien. »

M. BELMONTET : « Cela fait 3 budgets sur lesquels on s'oppose à cause de ce projet. »

M. le Maire : « Je reconnais. Nous sommes sur une autre piste suite à la présentation au Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Vaucluse d'un projet portant sur une maison de santé, plutôt à financement privé. Le principe est très souple.

A la suite de cette réunion, nous avons reçu une personne venue directement de Paris car nous avions du foncier ; c'est en effet ce qui intéresse avant tout ; il s'agit d'une société avec participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations c'est-à-dire de l'Etat, à hauteur de 40%.

Nous attendons un 2^e rendez-vous pour voir s'il serait possible d'avancer dans ce domaine-là afin de commencer à concrétiser le projet.

Je tiens beaucoup à trouver une solution car je sais que d'ici quelques années, à Jonquières comme dans les communes voisines, on risque de ne plus avoir de médecins.

Nous devons donc prendre très sérieusement ce problème en compte et nous nous y employons.

Il y a vraiment une volonté de la part de cette société pour pallier au problème de désert médical.

Il n'y a pas une volonté de ma part à ne pas vous en dire plus mais à ce jour, je n'en sais pas plus. Si nous avons du concret, je vous en informerai lors du prochain Conseil Municipal.

J'en profite pour revenir sur la belle réalisation que nous venons d'inaugurer à savoir la Maison de Retraite Intercommunale Courthézon-Jonquières ; je regrette que la presse n'ait pas davantage fait écho à cette réalisation en publiant des articles à la mesure de la qualité de cet établissement, véritable référence dans notre secteur géographique. Je pense qu'il représente un plus pour Courthézon et Jonquières. Ceux qui ont vu la Maison de Retraite avant cette réhabilitation et qui la voient aujourd'hui, peuvent constater l'important changement.

C'est pourquoi je me permets d'insister auprès de nos correspondants de presse car on voit souvent dans la presse des placards d'une demi-page pour peu de choses ; pardon de m'exprimer ainsi mais s'il y a liberté de la presse, il peut aussi y avoir liberté d'opinion que j'exerce en ce moment.

Tout peut se rattraper, Madame et Monsieur nos correspondants de presse présents ce soir, auprès du Directeur de l'établissement qui est certes exigeant vis-à-vis de nous mais pas seulement ; il l'est aussi vis-à-vis de son personnel et de lui-même et nous en voyons le résultat.

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, responsable de 6 départements, a passé tout l'après-midi sur le site ainsi que de nombreux parlementaires ; tous se sont félicités de la qualité de cet établissement.

Aujourd'hui, la maison de santé viendrait en complément et pourrait concerner tout une partie d'un bassin de vie sachant que la Ville d'Orange est également concernée par la baisse de l'emploi médical.

A titre exceptionnel, je donne la parole à M. GILLON, correspondant de presse puisque je vous ai cité ainsi que Mme VEYRIER-TELLENE. »

M. GILLON : « La presse étant un peu agressée et critiquée sur le sujet de l'EHPAD, je prends donc la parole pour dire, M. le Maire, que nous nous sommes rencontrés hier. Je n'étais pas présent lors de l'inauguration ; ce n'est donc pas moi qui est fait l'article. Je vous ai dit que nous allions rectifier et voir le Directeur de l'établissement. Je ne suis pas l'auteur de l'article et je ne me sens donc pas concerné M. le Maire par ce que vous venez de dire. »

M. le Maire : « Ce n'est pas un problème. J'ai profité de votre présence à nouveau pour simplement faire un constat. Je n'ai pas à émettre une critique ni à polémiquer. Je dis que c'est regrettable car les Courthézonnais et les Jonquiérois, par votre intermédiaire et votre journal, peuvent donner une ampleur particulière à cette réalisation car elle en vaut vraiment la peine.

Ce n'est pas une critique vis-à-vis de votre travail car vous n'êtes pas directement impliqué.

Je sais aussi qu'on me dira que les emplacements réservés à la presse quotidienne locale sont de plus en plus réduits et je sais que c'est pour cela que vos articles sont parfois coupés.

Je trouve quand même qu'un tel évènement aurait mérité une place plus importante dans le Vaucluse Matin et la Provence. »

Mme VEYRIER-TELLENE : « Personnellement, j'ai réalisé un article.

Suite à un problème technique, une partie de l'article n'a pas été publiée comme voulu le 12 octobre représentant 1/2 page.

2019-

352

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 OCTOBRE 2019

Dans l'édition d'aujourd'hui, une rectification a été publiée avec un papier du texte principal normalement prévu initialement c'est-à-dire au total 3/4 de page ; je pense que ce n'est pas mal sachant que nous en avons parlé en amont, bien avant l'inauguration. »

M. le Maire : « J'entends bien mais si j'avais pu véritablement exprimer un mécontentement, ce n'est pas vis-à-vis de vous mais des chefs de l'agence. Ce n'est donc pas de la polémique. »

Mme MAFFRE : « On parlait d'investissements privés ; est-ce que nous pourrions donc avoir l'état d'avancement du permis de construire de M. UNIA ? »

Mme FLEURY : « M. UNIA a son permis de construire depuis le mois de Juin. »

Mme MAFFRE : « Il peut donc commencer les travaux quand il le veut. »

Mme SCIACQUA : « Il a été évoqué l'abattage des platanes autour du cercle à cause du chancre coloré. Je sais que cela fait suite à l'arrêté préfectoral de 2018 qui demande à ce qu'on travaille avec la FREDON et qu'on organise la surveillance.

Je suppose que cette fédération fait des rapports avec des préconisations.

Est-ce qu'on peut les consulter ? Est-ce que la politique d'abattage choisie a porté ses fruits ? Est-ce qu'on peut avoir des retours pour savoir si les foyers reculent ou pas ?

Enfin, est-ce que le choix d'abattre s'avère vertueux ou pas ?

M. CHRETIEN : « D'après mes informations, cela ne porte aucun fruit si ce n'est qu'il faut enlever les platanes malades et les platanes sains se trouvant à proximité pour éviter la prolifération ; malgré tout, la propagation de la maladie se poursuit. »

Mme SCIACQUA : « La FREDON faisant un suivi annuel, on doit donc avoir une certaine visibilité permettant de savoir si la maladie recule ou pas. Je sais que sur Carpentras, le choix est d'abattre l'arbre uniquement lorsqu'il est complètement mort. Sur 5 ou 10 ans, on va peut-être pouvoir voir si la maladie se développe ou pas. En parallèle, est-ce que nous avons une politique de replanter ?

Je suppose que si la Préfecture prend un tel arrêté, elle se doute bien que cela représente une certaine violence à la fois pour le paysage et les riverains. Des sommes sont-elles prévues pour replanter des essences différentes ou une nouvelle essence de platane plus résistante ? »

M. le Maire : « A ce jour, selon les chercheurs, il n'y a aucune assurance sur la protection garantie de ces nouvelles essences de platane contre le chancre. Malheureusement, on plante d'autres essences mais avec le changement climatique, nous n'avons aucune garantie qu'elles ne soient pas à leur tour, contaminées par d'autres maladies. »

Mme SCIACQUA : « Nous savons que la meilleure façon de lutter contre le réchauffement climatique est de développer des forêts. Pendant des années, on a dit qu'en France, le parc forestier progressait ; aujourd'hui, on assume, c'est faux : le parc forestier diminue en France chaque année.

Est-ce qu'on ne peut donc pas quand même replanter sur Jonquières alors qu'un certain nombre d'arbres a été supprimé ? Nous avons quand même des espaces. »

M. CHRETIEN : « Ça ne s'est pas fait dans la foulée mais il y a eu des replantations par exemple dans l'avenue du 8 mai. A mon avis, il ne faut peut-être pas trop se presser ; il est bon d'attendre 1 an ou 2 avant de replanter afin de permettre au sol de se régénérer. »

Mme SCIACQUA : « N'y a t'il pas d'autres espaces où on pourrait replanter ? »

M. CHRETIEN : « Il faut venir à la prochaine réunion de la commission des travaux. »

M. le Maire : « Le réchauffement climatique aura assurément des conséquences sur des maladies que nous ne connaissons pas à l'heure actuelle. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 55.

Fait en Mairie de JONQUIERES,
Le 13 Novembre 2019,

LE MAIRE,
Louis BISCARRAT



La Secrétaire de séance,
Laurence CHAVANY



<i>R.</i>	2019 -	354
-----------	--------	-----

